



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 180-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2023.RRGR.249

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Tobler (Moutier, UDC)
Grabner (La Neuveville, UDC)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Pauli (Nidau, PLR)
Ochsenbein (Bévilard, UDC)
Gullotti (Tramelan, PS)
Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 12.09.2023

N° d'ACE : 1157/2023 du 1^{er} novembre 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Réduire les bouchons sur l'A16 pendant les travaux d'assainissement de la route

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de l'OFROU pour améliorer la fluidité du trafic sur l'A16 avec l'installation d'une signalisation appropriée ou l'adoption de toute autre mesure opportune.

Développement :

Fin mai 2023, les travaux d'assainissement de la voie descendante de l'autoroute A16 ont commencé. La circulation bidirectionnelle pour la voie montante est effective et est prévue jusqu'en juillet 2024. Dès que ces travaux seront terminés, c'est la voie montante qui devra être assainie pour une durée d'environ 2 ans.

Après 3 mois de travaux, il est constaté que les temps d'attente sont souvent de 10 minutes et plus aux heures de pointe en direction de Bienne/Boujean et ceci devrait encore durer pendant près de trois ans. La raison principale de ces importants ralentissements est le rond-point des gorges du Taubenloch entre Bienne et Frinvillier.

Pour améliorer la situation, une mesure simple et efficace pourrait être mise en place, par exemple en supprimant la priorité aux véhicules qui viennent depuis Bienne ou Evilard et environ et qui utilisent le rond-point pour redescendre direction les Champs-de-Boujean. Ces véhicules sont peu nombreux, mais comme ils ont la priorité, ils font fortement ralentir toutes et tous

les automobilistes qui viennent depuis le Jura bernois, ce qui provoque des bouchons à différentes heures de la journée.

La mise en place d'une signalisation avec un panneau « Cédiez le passage » ou « Stop » ou une signalisation lumineuse résoudrait énormément ce problème à la hauteur du rond-point, pour autant que ce soit compatible avec la législation.

Le passage le plus important pour rejoindre le Plateau suisse pour les habitantes et habitants du Jura bernois se fait par l'autoroute A16 direction Bienne. Il n'y a pas d'autre alternative intéressante pour la grande majorité de la population. En revanche, pour certains habitantes et habitants de Bienne et d'Evilard, d'autres itinéraires sont possibles pour atteindre leur même destination sans prolonger leurs déplacements.

La sécurité en cas d'accident a souvent été évoquée comme problématique sur ce tronçon. Avec la mise en place d'une signalisation, elle serait aussi grandement améliorée. Il y aurait moins de véhicules immobilisés sur l'A16, ce qui faciliterait l'accès aux premiers secours en cas d'accidents. Les déplacements des ambulances entre le Jura bernois et Bienne seraient aussi plus rapides pour le transport de personnes malades du Jura bernois devant être hospitalisées à Bienne ou à Berne.

Motivation de l'urgence : depuis plus de trois mois, la situation est tendue pour bon nombre d'usagères et usagers de la route, la sécurité est délicate et manquante.

Réponse commune du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif à représenter le canton à l'intérieur et à l'extérieur (art. 90, al. 1, lit. b ConstC). S'agissant de motions de ce type, la latitude du Conseil-exécutif est relativement grande dans l'appréciation du degré de réalisation des objectifs, des moyens à mettre en œuvre et des autres modalités de l'exécution du mandat. Il appartient au Conseil-exécutif de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif est conscient que les travaux d'assainissement en cours de la route nationale A16 perturbent le trafic entre La Heutte et les Champs-de-Boujean, en particulier aux heures de pointe. En raison de la fermeture temporaire de voies de circulation ainsi que des limitations de vitesse, le trafic en provenance et à destination du Jura bernois ne peut pas circuler comme d'habitude, ce qui entraîne malheureusement des embouteillages et des temps d'attente. Ces travaux sont toutefois indispensables, car ils servent à l'entretien d'infrastructures importantes ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité sur ce tronçon.

Le Conseil-exécutif estime que l'OFROU a planifié les travaux d'assainissement avec circonspection et que la variante de mise en œuvre choisie permet de garantir du mieux possible la fluidité du trafic. L'OFROU évalue la situation en permanence. L'idée de supprimer la règle de priorité et la signalisation correspondante au niveau du rond-point des gorges du Taubenloch a également été envisagée par l'OFROU, mais a été abandonnée pour des raisons de sécurité routière.

Le Conseil-exécutif comprend le mécontentement des usagères et usagers de la route en raison du rallongement des temps de trajet et des ralentissements du trafic. Toutefois, les usagères et usagers de la route peuvent eux-mêmes contribuer à améliorer la situation décrite, par exemple en respectant la vitesse maximale signalée, en tenant compte des règles de priorité et en évitant si possible les heures de pointe.

Le Conseil-exécutif continuera d'observer la situation et interviendra auprès de l'OFROU si nécessaire ou si de nouvelles possibilités d'améliorer la fluidité du trafic se présentent. Étant donné qu'il s'agit d'un chantier de la Confédération, les possibilités d'influence du canton sont toutefois limitées.

Destinataire
– Grand Conseil